République Française
Département de la Côte d'Or
Canton Ladoix-Serrigny

Commune d'Échevronne

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc PETIT, le maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 8

Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 10 dont 2 pouvoirs

Date de la convocation :
05/03/2024
Date d'affichage :
05/03/2024

Présents : Roger CHANTEREAU, Chantal ROSSIGNOL, Jean-Luc PETIT, Yannick LALIGANT, Guillaume PAILLARD, Laure PLAIT, Nadège TIXIER, Rémy VALLET

Excusés :
Bertrand CHAMBREY donne pouvoir à Chantal ROSSIGNOL
Émeline GUILLEMIER donne pouvoir à Nadège TIXIER

A été nommé secrétaire de séance : Nadège TIXIER

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024

N° Délibération	Objet
2024_005	Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud
2024_006	Droit à la formation des élus
2024_007	Admission en non-valeur et dépréciation des créances douteuses
2024_008	Amortissements
2024_009	Approbation du compte de gestion 2023
2024_010	Approbation du compte administratif 2023
2024_011	Affectation des résultats
2024_012	Vote des 3 taxes
2024_013	Vote du budget primitif 2024

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Jean-Luc PETIT

MAIRIE D'ÉCHEVRONNE
CÔTE-D'OR

La secrétaire de séance,
Nadège TIXIER

C.F : Depuis le 1er juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.
A compter de cette date, la liste des délibérations devra être affichée sous huit jours après la réunion de Conseil Municipal. Les délibérations seront consultables en mairie.
Le compte-rendu sera approuvé lors de la prochaine séance de Conseil Municipal, puis affiché.